

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU**  
**CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**  
**SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2003**

**L'An Deux Mille Trois, le 30 Septembre**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni à Pratgraussals, sur convocation de Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, en date du 23 Septembre 2003, en séance publique.

Présidé la séance Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, 1<sup>er</sup> Vice-Président

Secrétaire : Madame Christine DEVOISINS

**Membres présents :**

***Membres titulaires*** : Mesdames, Messieurs Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Pierre FERRIÈRES, Geneviève PARMENTIER, Laure SUDRE, Olivier BRAULT, Jean SICARD, Pierre COSTES, Marcel COULIOU, Jean-Marie GARCIA, Michel ALBINET, Thierry GINESTET, Christian CHAMAYOU, Robert RAYNAL, William NION, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Michel DELPOUX, Viviane COMBES, Thierry ASTOULS, Félix TORRÈS, Robert GAUTHIER, Max AMIEL, Guy BORIES, Jean-Claude De LAPANOUSE, Michel TRÉBOSC, Gérard POUJADE.

***Membres suppléants*** : Mesdames, Messieurs Josian VAYRE, André BAUP, Joëlle FRANQUES, Francis MARCHAND, Henri JALBAUD-PUECH, Christiane SÉGURA, Doris HUCHEDÉ, Éliane CARLES, Claude RAMON, Georges LACOMBE, Nicole CABASSOT, Sarah LAURENS, Francis CANOVAS, Patrice MANGIONE, Michel FRANQUES.

**Membres excusés :**

***Membres titulaires*** : Mesdames, Messieurs Michel MALATERRE-FOURÈS, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Christian BONZI (Pouvoir à Monsieur Michel FRANQUES) Louis BARRET, Dominique BILLET, Serge NEAU (Pouvoir à Madame Christiane SÉGURA), Claude JULIEN (Pouvoir à Monsieur Claude RAMON), Jean-Louis MATHIEU (Pouvoir à Madame Sarah LAURENS).

***Membres suppléants*** : Mesdames, Messieurs Barbara BARBEY, Frédérique ESQUEVIN, Josette BÈS, Gisèle DEDIEU, Josette BOUIN, Laurence PUJOL, Isabelle DUFOUR-BAUMGARTNER, Élisabeth BOISARD, Jean CAYRE, Bérengère MAUZY, Bruno CRUSEL, Jean-Philippe ROQUES, Christian MALGOUYRES, Patrick TRANIER, Pierre CRESPO, Marcel CASSAGNES, Brigitte CARRÈRE-DESFARGES, Jacques ANDRIEU, Jean-Claude RAFFANEL, Élisabeth LARAUD, Gérard FABRE, Pierre GUIRAUD.

N° 5/135 : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA RÉGIE DES TRANSPORTS PUBLICS URBAINS : MODIFICATIONS

Pilote : Service Transports Urbains

Autres services concernés : Direction Générale des Services/  
Affaires Générales et Juridiques.

Monsieur Louis GOMBAUD, rapporteur

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Loi n° 99-586 du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

VU le décret n° 2001-194 du 23 février 2001 relatif aux régies chargées de l'exploitation d'un service public et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, par délibération N° 21/21 du 6 janvier 2003, a décidé la mise en œuvre de la compétence transports dès le 1<sup>er</sup> janvier 2003, et la création d'un budget annexe affectant les moyens nécessaires au fonctionnement de la régie des transports publics urbains.

L'exploitation du service des transports publics urbains étant assurée par une régie dotée de la seule autonomie financière (conformément aux dispositions de l'article L 2221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales), la constitution d'un Conseil d'Exploitation est requise par le décret du 23 février 2003.

Par délibération N° 4/105, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a fixé l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'Exploitation de la régie des transports urbains.

VU les observations formulées par la Préfecture du Tarn, il convient de compléter et de modifier les statuts mis en place en juin 2003 comme suit

**ARTICLE 3.1. : Nombre de membres**

Le conseil d'exploitation est composé de 13 membres, dont 7 représentants de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

**ARTICLE 3.5 : Présidence du Conseil d'Exploitation**

Le Conseil d'Exploitation élit, en son sein, un président et un Vice-Président.

La régie est administrée sous l'autorité du Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et du Conseil de Communauté.

Le Président de la régie est le représentant légal et l'ordonnateur de la régie.

**ARTICLE 6 : Autres attributions du Conseil d'Exploitation**

Le Conseil d'exploitation de la régie fixe les statuts et le montant de la dotation initiale de la régie.

**Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,**

**APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ**

↳ **Décide** d'autoriser la modification des articles 3.1 et 3.5 et d'ajouter l'article 6, comme mentionné ci-dessus.

↳ **Désigne** Madame Christiane SEGURA comme 13<sup>ème</sup> membre représentant la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois au Conseil d'Exploitation de la Régie des Transports Publics Urbains.

Pour extrait conforme,  
Fait les jour, mois, an susdits,

Le Président,  
Michel MALATERRE-FOURÈS



A handwritten signature in black ink, appearing to read "M. Malaterre-Fourès".

Reçu le

**03 OCT. 2003**  
**PREFECTURE DU TARN**